

COMMUNE de LA PORTE DU DER

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2022

Effectif légal : 23
Nombre de présents : 13
Nombre de conseillers en exercice : 22
Nombre de votants : 17

L'an deux mil vingt deux, le quatorze avril, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis sous la Présidence de **Monsieur Jean-Jacques BAYER**, Maire, en session ordinaire, salle Saint Berchaire de Montier-en-Der, en vertu de la convocation adressée le 7 avril 2022, affichée à la porte de la Mairie et mentionnée au registre.

PRESENTS :

BAYER Jean-Jacques, CESARION Sylvie, CHABROLLE Yannick, DAUTEL Jacky, DELFOSSE Catherine, JUILLY Séverine, MION Christophe, ORMANCEY Claudine, OTTENWAELDER Allain, TROUSSET Amandine, VAILLANT Francis, VERDUN Michèle, VIVET-HENNEQUIN Aurore.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

BAYER Anne-Sophie représentée par BAYER Jean-Jacques
COUVREUX Patrick représenté par VAILLANT Francis
GASCARD Aurélie représentée par ORMANCEY Claudine
PERRIN Arnaud représenté par MION Christophe

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSIN Karine, GOUGET Hubert, VANHOORNE Jean-François

ABSENTS :

GEHLE Loïc, LE BRICON Sophie

Jacky DAUTEL est nommé secrétaire de séance.

Délibération 2022/04-20

Finances locales – Budget principal – compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion 2021 du budget principal de la Commune de La Porte du Der n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

Délibération 2022/04-21

Finances locales – Budget principal – compte administratif 2021

Monsieur le Maire présente le résultat de clôture du budget principal 2021 de la commune de La Porte du Der au Conseil Municipal, comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses	1 991 224.64
	Recettes	<u>2 912 010.05</u>
	Excédent	920 785.41
<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses	3 819 979.10
	Recettes	<u>3 555 689.73</u>
	Déficit	- 264 289.37

Monsieur le Maire sort de la salle et Monsieur OTTENWAELDER Allain, désigné président de séance, fait procéder au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021 du budget principal, tel que présenté.

Délibération 2022/04-22

Finances locales – Budget principal – Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement (920 785.41 €) comme suit :

- Couverture de besoin de financement
1068 (Recettes d'investissement) 264 289.37 €
- Excédent de fonctionnement reporté
Ligne 002 (Recettes de fonctionnement) 656 496.04 €

Délibération 2022/04-23

Finances locales – Vote des taux des taxes directes locales 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les taux des taxes directes locales pour l'année 2022 (identiques à ceux de 2021) comme suit :

- taux de la taxe foncière sur le bâti 46.57 %
- taux de la taxe foncière sur le non bâti 33.96 %

Délibération 2022/04-24

Finances locales – budget principal – budget primitif 2022

Le Maire présente les prévisions du budget principal 2022 de la commune au Conseil Municipal, comme suit :

<u> FONCTIONNEMENT </u>	Dépenses	3 370 905.04
	Recettes	3 370 905.04
<u> INVESTISSEMENT </u>	Dépenses	10 629 287.41
	Recettes	10 629 287.41

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2022 du budget principal, tel que présenté.

Délibération 2022/05-25

Finances locales – Lotissement du Poirier Maillard – compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion 2021 du budget Lotissement du Poirier Maillard de la Commune de La Porte du Der n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

Délibération 2022/05-26

Finances locales – Lotissement du Poirier Maillard – compte administratif 2021

Monsieur le Maire présente le résultat de clôture du budget Lotissement du Poirier Maillard 2021 au Conseil Municipal, comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses	438 270.56
	Recettes	<u>170 878.33</u>
	Déficit	267 392.23
<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses	397 397.26
	Recettes	<u>0.00</u>
	Déficit	397 397.26

Monsieur le Maire sort de la salle et Monsieur OTTENWAELDER Allain, désigné président de séance, fait procéder au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021 du budget Lotissement du Poirier Maillard, tel que présenté.

Délibération 2022/05-27

Finances locales – Lotissement du Poirier Maillard – Budget primitif 2022

Le Maire présente les prévisions du budget primitif 2022 du Lotissement du Poirier Maillard au Conseil Municipal, comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses	1 153 060.05
	Recettes	1 779 438.38
<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses	1 721 335.64
	Recettes	1 721 335.64

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2022 du Lotissement du Poirier Maillard, tel que présenté.

Délibération 2022/05-28

Finances locales – Fixation de la durée d'amortissement des biens

Le Maire propose de fixer les durées d'amortissement par compte, selon le tableau suivant :

Article	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement
2031	Frais d'études	5 ans
2032	Frais de recherches	5 ans
2033	Frais d'insertion	5 ans
2041582	Autres groupements - bâtiments et installations	5 ans
20422	Subv d'équipement aux personnes de droit privé	10 ans
2182	Matériel de transport	5 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les durées d'amortissement selon le tableau ci-dessus, que les biens d'une valeur de moins de 1 000 euros seront amortis sur 1 an, que l'amortissement se pratiquera de façon linéaire, que les subventions reçues seront amorties sur la même durée que le bien qu'elles financent.

Délibération 2022/05-29

Finances locales – Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler la ligne de trésorerie de 700 000 euros destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie, auprès du Crédit Agricole, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Délibération 2022/05-30

Finances locales – Subvention à l'association Aide aux Animaux en Détresse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention à hauteur de 400 euros à l'Association Aide aux Animaux en Détresse, autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte y afférent.

Délibération 2022/05-31

École élémentaire : acquisition d'une dalle numérique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'acquisition d'une dalle numérique pour l'école élémentaire de Montier-en-Der pour un montant de 2 931.00 € HT, autorise le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2022/05-32

Commande publique – Lotissement du Poirier Maillard : recours aux agences immobilières pour la vente de terrain

Afin d'accompagner la commune pour la vente des terrains viabilisés du lotissement du Poirier Maillard, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, de l'autoriser à avoir recours aux agences immobilières.

En cas de vente d'un terrain par une agence, la commune prendra en charge une rémunération forfaitaire de 1 500 euros TTC, qui sera versée directement à l'Agence, à la signature de l'acte de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à avoir recours aux Agences Immobilières pour la vente des terrains du lotissement du Poirier Maillard et autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2022/05-33

Commande publique – COSEC de Montier-en-Der : rénovation du revêtement du sol

Pour permettre une activité sportive dans les meilleures conditions possibles, il est devenu nécessaire de rénover complètement le revêtement du sol sportif du gymnase, d'une superficie de 870.50 m². Le montant des travaux est estimé à 39 183.75 € HT. Il y a lieu de l'autoriser également à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 1 voix contre (VERDUN Michèle), autorise les travaux de rénovation du revêtement du sol du COSEC de Montier-en-Der, autorise le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2022/05-34

Commande publique – Démolition de l'immeuble 8 place de l'Hôtel de Ville à Montier-en-Der – Choix des entreprises

Après analyses des offres selon les critères de jugement énoncés dans l'avis de publicité, la Commission d'appel d'Offres a retenu les entreprises ci-dessous pour effectuer les travaux de démolition de l'immeuble.

- **Lot 1 : Désamiantage – déplombage**

CODEPA 88380 ARCHES 10 380.00 € HT

- **Lot 2 : Démolition**

Entreprise MASSON 10190 ESTISSAC 45 000.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine le choix de la Commission d'Appel d'Offres comme indiqué ci-dessus, autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2022/05-35

Urbanisme – Plan local d'urbanisme : demande d'adaptation mineure – Retrait de délibération

Le Maire rappelle la délibération n° 2022/02-06 du 3 février 2022 relative à une demande de modification mineure du plan local d'urbanisme pour la parcelle cadastrée ZC n° 38 « étang Berthemey » à Montier-en-Der. Il donne lecture du courrier du 22 mars 2022 adressé par Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Dizier, qui, dans le cadre du contrôle de légalité, demande le retrait de la délibération.

« L'article 136 de la loi du 24 mars 2014 « ALUR » institue un transfert automatique de la compétence PLU de la Commune à l'EPCI à la date du 1^{er} juillet 2021, c'est donc la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise qui dispose de la compétence nécessaire pour toute procédure visant à modifier le PLU de la Commune de la Porte du Der.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retirer la délibération n° 2022/02-06 en date du 3 février 2022.

Délibération 2022/05-36

Domaine et Patrimoine – Acquisition du terrain cadastré ZX n°40

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir le terrain cadastré section ZO n° 40, au prix de 2 400 euros, désigne la SCP Prouveur-Ancelin-Schlessler, Notaires associés, pour représenter la Commune sur ce dossier et autorise le Maire, ou pour le Maire, l'adjoint-Délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

Délibération 2022/05-37

Règlement Général de la Protection des Données (RGPF)

Convention d'adhésion à la mission RGPD avec le Centre de Gestion de la Haute-Marne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission RGPD avec le Centre de Gestion de la Haute-Marne.

Délibération 2022/05-38

Institutions et vie politique

Conseil d'Administration de l'AFPAN l'Or Vert : désignation du représentant

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme représentante de la commune à l'Association AFPAN l'Or Vert, Madame CESARION Sylvie. En cas d'absence, celle-ci sera remplacée par Mr BAYER Jean-Jacques.

Délibération 2022/05-39

Pouvoirs de police – Haras National : prise en charge des frais de fourrière

Afin de mettre en application l'arrêté de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Dizier portant mise en demeure à l'encontre de Madame Tania Gatellier de procéder au retrait du véhicule bloquant l'accès au haras national de Montier-en-Der, inscrit au titre des monuments historiques, le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à prendre en charge les frais de fourrière.

Après en avoir délibéré, la Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les frais de fourrière seront pris en charge par la commune.

Montier-en-Der, le 25 avril 2022

LE MAIRE,
Jean-Jacques BAYER

